

BUREAU DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 9 novembre 2023 s'est réuni le 17 novembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été excusés :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES

Ont été absents :

- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE AUX INONDATIONS DES HABITATIONS, DES PETITES ENTREPRISES ET EQUIPEMENTS STRATEGIQUES PUBLICS DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS ET LITTORAUX DU TERRITOIRE DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

MARCHE N° 2023.119

ATTRIBUTION

Une consultation des entreprises a été lancée le 8 août dernier, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des habitations, des petites entreprises et équipements stratégiques publics des Plans de Prévention des Risques Inondation et Littoraux du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Le marché est lancé, pour une durée de deux ans, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le marché est alloti comme suit :

Lot(s)	Désignation	Seuil maximum de commande/2 ans
01	Diagnostics de vulnérabilité aux inondations des habitations et petites entreprises	135 000 € HT
02	Diagnostics de vulnérabilité aux inondations des équipements stratégiques publics	45 000 € HT

A l'issue de la consultation, 6 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis. Seuls 4 plis ont été analysés, deux candidats ayant déposé chacun deux plis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, les sociétés ci-dessous présentent les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot(s)	Désignation	Entreprises retenues
1	Diagnostics de vulnérabilité aux inondations des habitations et petites entreprises	RISQUE ET TERRITOIRE SELARL
2	Diagnostics de vulnérabilité aux inondations des équipements stratégiques publics	RISQUE ET TERRITOIRE SELARL

Il vous est proposé de :

- *d'attribuer les deux lots à la société RISQUE ET TERRITOIRE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ